



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Versement de subventions aux associations

DE20160517_10

Conseil municipal du 17 mai 2016

Rapporteuse :

Télétransmise à la Préfecture le 20 MAI 2016

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Affichée le 19 mai 2016

L'an deux mille seize, le dix sept mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 4 mai 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. MONIER
- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Pascal MONIER

Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

V I E Q U O T I D I E N N E

Versement de subventions aux associations

Solidarité
id : 1386

Conseil municipal
17 mai 2016

10

Rapporteure : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Dans le cadre des animations de fin d'année, la Ville a souhaité mettre en place différentes animations populaires et familiales en collaboration avec les commerçants et les acteurs des quartiers.

Il a ainsi été décidé d'installer une patinoire sur la place du Champ de Mars et le montant des recettes 2015 s'élève à 2 988,16€.

Une partie des recettes (1100€) a été attribuée lors du Conseil Municipal du 21 mars dernier.

L'équipe municipale a souhaité que le solde des recettes (1 888,16€) puisse bénéficier aux associations suivantes :

Association	Projet	Montant de l'action	Montant
Les Gosses d'Angoulême - AMADEUS	Concert instrumental à l'intention des aînés le 11 novembre 2016.	1 000 €	1 000,00 €
Kaos Lenoir Aurore	Création et diffusion d'un spectacle et d'un film «Dedans-Dehors» (danse/théâtre) avec des personnes en situation de handicap	16 000€	888,16 €

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver le versement des subventions à hauteur de 1888,16 € au titre de la recette de la patinoire, aux associations sus visées.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
17 mai 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
Philippe VERGNAUD
Adjoint délégué
Développement du Commerce et de l'Artisanat

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

